

Séance du **17 novembre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

**Utilisation du Fonds d'urbanisme concernant le bien-fonds n° 720, sis à la rue Sainte-Claire 8, rue de la Valsainte 9, à Vevey (2022/P25)**

Rapport : M. Martino Rizzello

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU le préavis N° 25/2022, du 12 septembre 2022, concernant l'utilisation du Fonds d'urbanisme concernant le bien-fonds n° 720, sis à la rue Sainte-Claire 8, rue de la Valsainte 9, à Vevey,
- VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU le rapport de la Municipalité du 7 juillet 2022 à la Commission des opérations immobilières concernant le Fonds d'urbanisme,
- VU l'exercice du droit de préemption par la Municipalité sur le biens-fonds n° 720, sis à la rue Sainte-Claire 8, rue de la Valsainte 9, à Vevey, pour un montant maximal de CHF 2'780'000.-,

**d é c i d e**

d'affecter cette acquisition au patrimoine financier ordinaire pour un montant maximal de CHF 2'780'000.-.

Ainsi délibéré en séance du **17 novembre 2022**.

Adopté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Pour extrait conforme le 18 novembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président

*Pilloud*

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

*Dind*

Carole Dind

Séance du **17 novembre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

**Réponse au postulat de M. Colin Wahli intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? » (2022/RP26)**

Rapport : Mme Hélène Gandar

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU la communication n° 18/2022 intitulée « Plan climat veveysan » déposée au Conseil communal à la séance du 6 octobre 2022,
- VU le rapport-préavis n° 26/2022, du Bureau de la durabilité, concernant la réponse au postulat de M. Colin Wahli, intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'approuver la réponse au postulat de M. Colin Wahli, intitulé « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? » et de le considérer comme réglé.

Ainsi délibéré en séance du **17 novembre 2022**.

Adopté à une large majorité (une dizaine d'abstentions).

Pour extrait conforme le 18 novembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind